

FONCIERE PARIS NORD
Société Anonyme au capital de 631 690,19 euros
Siège social : 15 rue de la Banque
75002 - PARIS
542 030 200 RCS PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU
20 JUILLET 2017

Chers Actionnaires,

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire initialement convoquée le 21 juin 2017 a été ajournée par décision du Conseil d'Administration du 8 juin 2017, au cours duquel les Administrateurs ont décidé de compléter l'ordre du jour et le texte des résolutions aux fins de statuer sur la nomination de nouveaux Administrateurs et sur le projet de cession de la société Pamier, filiale de la Société et de son compte courant.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées. Sa date de convocation, initialement fixée au 21 juin 2017, a été prorogée au 20 juillet 2017.

Nous vous précisons que vous êtes appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L.225-37 du Code de Commerce ;
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations relatives aux augmentations de capital (articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce) ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L.225-37 du Code de Commerce ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements de l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Terme du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François Ott ;
- Nomination de Madame Valérie Gimond-Duménil en qualité de nouvel Administrateur ;

- Nomination de Mademoiselle Laurence Duménil en qualité de nouvel Administrateur ;
- Nomination de la société Ott Partners Limited en qualité de nouvel Administrateur ;
- Approbation des éléments de rémunération due au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Richard Lonsdale-Hands, Président Directeur Général ;
- Politique de rémunération du Président Directeur Général : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de céder l'intégralité des parts sociales composant le capital social de Pamier, détenues par la Société Foncière Paris Nord ainsi que le compte courant d'associé détenu par la Société dans les livres de Pamier;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre Extraordinaire :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
- Pouvoirs pour formalités.

1) Situation des mandats des Administrateurs en fonction – Nomination de nouveaux administrateurs

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François Ott arrive à échéance lors de la présente assemblée et, compte tenu des règles de représentation équilibrée des femmes et des hommes imposées par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, son renouvellement serait nul de plein droit.

En effet, le Conseil d'administration ne comporte pas une proportion d'administrateurs de sexe féminin d'au moins 40 %, ainsi que l'exige l'article L.225-18-1 du Code de commerce. En conséquence, nous vous proposons de nommer trois femmes en qualité de nouveaux Administrateurs et/ou représentants permanents, ce qui portera le nombre d'administrateurs à 7 et permettra ainsi de respecter la loi.

A ce titre, nous vous proposons de nommer :

- Madame Valérie Gimond-Duménil, née le 20 septembre 1983, à Neuilly sur Seine, demeurant 8 place de la Navigation - 1201 Genève (Suisse), exerçant la profession de décoratrice ;
- Mademoiselle Laurence Duménil, née le 29 décembre 1980, à Neuilly sur Seine, demeurant Ground floor flat - 135 Westbourne Park Road - W2 5QL Londres (Royaume-Uni), exerçant la profession de styliste ;
- la société Ott Partners Limited, dont le siège social est situé Diaogoras House – 7th floor – 16 Pantelis Catelaris Street – 1097 Nicosie (Chypre), immatriculée à Chypre sous le numéro HE287946, laquelle désignera une femme en qualité de représentant permanent ;

chacune en qualité d'administrateur pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mademoiselle Laurence Duménil et Madame Valérie Gimond-Duménil ont chacune déclaré qu'elles acceptent ces fonctions, qu'elles ne font l'objet d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice et n'exercent aucune fonction ou mandat incompatible avec la fonction d'Administrateur de la Société.

2) Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de céder l'intégralité des parts sociales composant le capital social de Pamier détenues par la Société Foncière Paris Nord et du compte courant d'associé détenu par la Société dans les livres de Pamier

Nous vous informons que la Société envisage de céder la totalité des 8 000 parts sociales composant le capital social de Pamier détenues en pleine propriété par la Société, ainsi que le compte courant d'associé détenu par la Société dans les livres de Pamier.

Les principales dispositions de ce projet de promesse sont les suivantes :

- Cession au Bénéficiaire de la totalité des 8 000 parts sociales composant le capital social de Pamier (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 8 000 euros divisé en 8 000 parts sociales d'un euro de nominal chacune, dont le siège social est sis 15 rue de la Banque, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 440 342 178), qu'elle détient en pleine propriété pour le prix d'un euro ainsi que le compte courant d'associé détenu par la Société dans les livres de Pamier, sous diverses conditions incluant en particulier :
- un complément de prix calculé en fonction de la réduction de la dette fiscale susceptible d'être accordée à Pamier ;
- l'approbation de la cession par les assemblées générales de la Société (selon la recommandation DOC n° 2015-05 de l'AMF et s'agissant de la cession d'un actif significatif de la Société) et du Bénéficiaire.

Il est précisé que la signature de la promesse devrait intervenir avant le 30 juin 2017 et que la signature de la vente est prévue le 21 juillet 2017.

En conséquence, nous vous demanderons donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 20 juillet 2017 de vous prononcer sur ces projets et nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Conseil d'Administration,

